

Montréal, le 16 mai 2018

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>c</sup> Simon Turmel  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet :                    Rapport annuel 2017 du Distributeur en vertu de  
l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie  
Votre dossier : R044171**

---

Cher confrère,

Nous accusons réception de votre lettre du 11 mai dernier et du rapport annuel 2017 du Distributeur déposé en vertu de l'article 75 L.R.É.

Nous accusons également réception des versions intégrales des pièces HQD-3, document 1.1 – *Suivi des contrats d'approvisionnement* et HQD-4, document 4 - *Évolution de l'actif réglementaire lié à une entente de suspension (TCE)* ainsi que de la copie **non-caviardée** de la pièce HQD-6, document 22 – *Réfection des vannes de l'évacuateur de crues principal des Menihék* déposées **sous pli confidentiel**.

Ces documents ainsi reçus seront traités conformément à la politique concernant la gestion des documents confidentiels en vigueur à la Régie de l'énergie.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
VD/ml